

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 10 novembre 2015

Service Territorial

Affaire suivie par : Yvette NAPPÉE-BLANGY
Téléphone : 05 81 97 72 83
Télécopie : 05 81 97 73 09
Courriel : yvette.nappee@haute-garonne.gouv.fr

Avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 10 novembre 2015 relative à la modification du PLU de **SEYSSES**

Objet : Changement de destination d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

Vu le courrier de saisine de la CDPENAF par la commune du 28 septembre 2015,

Vu le dossier de modification du PLU de SEYSSES transmis aux personnes publiques associées le 22 septembre 2015,

Considérant le changement de destination dans le projet de modification d'un STECAL en zone N

À l'issue des débats relatifs au changement de destination d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées existant destiné initialement à la création d'une station d'épuration et dorénavant destiné à accueillir un complexe funéraire comprenant un crématorium, la commission émet un :

AVIS DÉFAVORABLE aux motifs suivants :

- Pas de justification sur l'implantation du crématorium qui paraît relever d'une opportunité foncière ;
- Consommation de 3 ha de terres agricoles, qui semble excessive en l'absence d'éléments dans le dossier justifiant le besoin d'une telle superficie ;
- Le projet, tel que présenté dans la notice explicative de la modification, n'aborde pas les nuisances que pourrait occasionner le fonctionnement de cet équipement par rapport aux activités agricoles à proximité (maraîchage bio, céréalier...);
- Le dossier n'apporte aucun élément sur l'impact agricole qu'entraînera la mise au gabarit de la voie communale nécessaire à la desserte du secteur.

Détail des votes : Pour : 8 — Contre : 0 — Abstention : 7

Pour le Directeur empêché,
Le Chef du Service Economie Agri

Vu le CE
EAF